

**SÉANCE DU MERCREDI 6 MARS 2024**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Pauline Godat (VERT-E-S), présidente

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (Le Centre) et Gaëlle Frossard (PS)

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés : Patrick Chapuis (PCSI), Loïc Dobler (PS), Brigitte Favre (UDC), Vincent Hennin (PCSI), Roberto Segalla (VERT-E-S) et Gabriel Voirol (PLR).

Suppléants : Jean Froidevaux (PCSI), Valérie Bourquin (PS), Irmin Rais (UDC), Sophie Guenot (PCSI), Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S) et Thomas Vuillaume (PLR).

La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés.

---

**1. Communications****2. Election d'un-e remplaçant-e de la commission de la justice**

Rolf Amstutz (PLR) est élu tacitement remplaçant de la commission de la justice.

**3. Questions orales**

- Valérie Bourquin (PS) : Demande de soutien financier de Pro Senectute (satisfaite)
- Baptiste Laville (VERT-E-S) : Réhabilitation du seuil de Bellefontaine pour la production hydroélectrique : une décision définitive ? (satisfait)
- Quentin Haas (PCSI) : Effectif des enseignants dans le canton du Jura (satisfait)
- Yves Gigon (UDC) : Questionnaires de satisfaction pour les détenus (satisfait)
- Gauthier Corbat (Le Centre) : Retrait d'octroi d'un permis B à un cuisinier d'un restaurant delémontain (satisfait)
- Pierre-André Comte (PS) : Conseil du Jura bernois : subventions et relations interjurassiennes (satisfait)
- Philippe Bassin (VERT-E-S) : Déchets au bord des routes (satisfait)
- Sophie Guenot (PCSI) : Renseignements pour les ayants droits concernant les non-recours des prestations (satisfaite)
- Thomas Vuillaume (PLR) : Quel avenir pour la Villa Blanche à Porrentruy ? (satisfait)
- Alain Koller (VERT-E-S) : Réhabilitation de l'ancienne centrale de Bellefontaine (non satisfait)
- Bernard Studer (Le Centre) : Entretien des routes cantonales (satisfait)
- Edgar Sauser (PLR) : Projet de réforme Sapeurs-pompiers 2020 (partiellement satisfait)
- Irmin Rais (UDC) : Soutien aux agriculteurs (satisfait)
- Didier Spies (UDC) : Postes de secrétaires généraux (satisfait)

**Présidence du Gouvernement****4. Modification de la loi concernant la prévoyance des membres du Gouvernement (première lecture)**

Article 4, alinéa 2bis :

Majorité de la commission et Gouvernement (texte adopté en première lecture) :

En cas de décès d'un ministre en cours de mandat, l'indemnité prévue à l'alinéa 1 est due. Elle est versée en une fois à la succession.

Minorité de la commission :

<sup>2bis</sup> En cas de décès d'un ministre en cours de mandat, l'indemnité prévue à l'alinéa 1 est due si le ministre décédé laisse un conjoint, un partenaire enregistré ou un concubin et / ou des enfants mineurs ou en formation. Elle est versée en une fois aux ayants droit suivants et selon les modalités suivantes :

- 60% du montant total de l'indemnité au conjoint, au partenaire enregistré ou au concubin ;
- 20% du montant total de l'indemnité à chaque enfant mineur ou en formation qui n'a pas atteint l'âge de 25 ans révolus.

<sup>2ter</sup> Si les montants à verser en application de l'alinéa 2bis dépassent le montant total de l'indemnité de prévoyance, ils sont réduits en proportion.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 38 voix contre 21.

Article 4a :

Majorité de la commission (décision de première lecture) :  
(Pas d'article 4a).

Minorité de la commission et Gouvernement :

Un ministre non réélu a droit à une indemnité équivalant à trois mois de traitement.

Article 5, alinéa 3, première phrase :

Majorité de la commission (texte adopté en première lecture) (en lien avec l'art. 4a) :

<sup>3</sup> Le Service des ressources humaines est compétent pour les aspects liés à l'indemnité de fin de mandat (art. 4) ainsi que pour l'exécution des décisions du conseil en application de l'alinéa 2. (...)

Minorité de la commission et Gouvernement (en lien avec l'art. 4a) :

<sup>3</sup> Le Service des ressources humaines est compétent pour les aspects liés à l'indemnité de fin de mandat (art. 4) et à l'indemnité en cas de non-réélection (art. 4a), ainsi que pour l'exécution des décisions du conseil en application de l'alinéa 2. (...)

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 29.

Les chiffres II et III, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote final, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 45 voix contre 6.

**Département de l'environnement**

**5. Mise en œuvre de la mesure 708 du Plan équilibre 22-26**

**5.1. Modification de la loi sur la construction et l'entretien des routes (deuxième lecture)**

Au vote final, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 56 députés.

**5.2. Abrogation du décret sur le calcul des subventions cantonales aux frais de construction des routes communales (deuxième lecture)**

Au vote final, en deuxième lecture, l'abrogation du décret est acceptée par 56 députés.

**6. Postulat no 463**

**Identifier les subventions préjudiciables à la biodiversité dans le Canton du Jura.  
Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S)**

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose de rejeter le postulat.

Au vote, le postulat no 463 est rejeté par 35 voix contre 16.

**7. Question écrite no 3583  
Les poussières du SEOD ?  
Ismaël Vuillaume (PVL)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de l'intérieur**

**8. Modification de la loi sur l'aide au recouvrement, l'avance et le versement provisionnel de contributions d'entretien (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote final, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 56 députés.

**9. Motion no 1483  
Une loi sur la vidéosurveillance.  
Baptiste Laville (VERT-E-S)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Le groupe Le Centre propose d'accepter la motion sous forme de postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat no 1483a est accepté par 36 voix contre 21.

**10. Intervention en matière fédérale no 9  
Congé parental – vers une solution au niveau national.  
Pauline Godat (VERT-E-S)**

Développement par Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S).

Au vote, l'intervention en matière fédérale no 9 est acceptée par 39 voix contre 13.

**11. Interpellation no 1016  
Une nouvelle prison dans le Jura.... Et Moutier alors ?  
Christophe Schaffter (CS-POP)**

Développement par l'auteur.

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

Blaise Schüll (PCSI) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**12. Question écrite no 3588  
Endettement et surendettement : l'Etat peut-il et va-t-il faire mieux ?  
Raphaël Ciochi (PS)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

**21. Résolution no 225  
Uni avec le milieu agricole.  
Vincent Wermeille (PCSI)**

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution no 225 est acceptée par 46 députés.

Les procès-verbaux nos 66 à 67 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 11h45.

Delémont, le 7 mars 2024



La présidente :  
Pauline Godat

Le secrétaire général :  
Fabien Kohler